

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2023

Convocation en date du : 15/09/2023

Date d'affichage de la convocation : 15/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES se sont réunis dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire.

Présents :

MM. Guillaume BOUCHOT, André CHARNAY, Jean-Yves COURTOIS, Frédéric DEBUS, Emmanuel FENEON, Bernard LITAUDON, Marcel RENON

Mmes Géraldine AURAY, Séverine DEBIEMME, Emilie GIRAUD DEBROSSE, Elisabeth MARTINOT, Véronique VIAL

Absents-excuses : M. Philippe PROST a donné procuration à M. Jean-Yves COURTOIS

M. Michel DESROCHES a donné procuration à Mme Géraldine AURAY

Mme Véronique VIAL a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2023,
- 2°) Dossier salle des fêtes,
- 3°) Renouvellement bail du Bureau de Poste,
- 4°) Commission de contrôle de la liste électorale,
- 5°) Installation antenne téléphonique,
- 6°) R.P.Q.S.,
- 7°) Questions et informations diverses.

1°) Approbation du procès-verbal du 20 juillet 2023 - Délibération n° 2023/09/01

Le procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

2) Dossier salle des fêtes - Rénovation énergétique de la salle des fêtes Marchés publics - classement sans suite - Marché de travaux- Lots N° 7, 12 et 14 - Délibération n° 2023/09/01

Mme le Maire indique que la Commission d'Appel d'offres pour le marché « Rénovation énergétique de la salle des fêtes » s'est réunie le 12 septembre pour l'ouverture des plis.

Après étude des offres, des documents complémentaires ont été sollicités auprès d'entreprises ayant déposé une offre.

Mme Loupias de l'Agence Technique Départementale a indiqué qu'Effilogis a redéfini certains besoins pour le lot menuiseries extérieures, les offres reçues ne correspondent donc plus et doivent être déclarées sans suite.

Sur l'exposé de Mme le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-21-6° ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L1111-2 et L2123-1 ;

Vu la délibération N° 2022/05/02 du conseil municipal de la commune de Dompierre les Ormes, en date du 25 mai 2022, relative au lancement de l'opération pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes ;

Vu la consultation n° 2023SDF01 passée en procédure adaptée relative au marché de travaux pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes ;

Vu le Règlement de la Consultation fixant la date limite de remise des offres au 07/08/2023 à 12h00 ;

Considérant que le marché a été mis en ligne sur la plateforme E-marchespublics.com le 04 juillet 2023 et l'avis envoyé à la publication sur le journal Les Echos ;

Considérant que les 20 offres ont été reçues dans les délais pour les 15 lots ;

Considérant que conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la Commande Publique, la procédure peut être déclarée sans suite à tout moment ;

Considérant que l'Acheteur propose pour le marché de travaux portant sur la rénovation énergétique de la salle des fêtes de déclarer sans suite les lots 7, 12 et 14 en raison de :

- Lot n°07 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS ALU : motif d'intérêt général du fait de la redéfinition du besoin ;
- Lot n°12 CVC - Plomberie - Chauffage - VMC : ce lot n'ayant pas reçu d'offre, il est classé sans suite pour cause d'infructuosité ;
- Lot n°14 CUISINE : ce lot n'ayant pas reçu d'offre, il est classé sans suite pour cause d'infructuosité ;

Considérant les débats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité,

Article 1 : de déclarer sans suite les lots 7, 12 et 14 en raison de :

- Lot n° 07 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS ALU : motif d'intérêt général du fait de la redéfinition du besoin ;

- Lot n° 12 CVC - Plomberie - Chauffage - VMC : ce lot n'ayant pas reçu d'offre, il est classé sans suite pour cause d'infructuosité ;
- Lot n° 14 CUISINE : ce lot n'ayant pas reçu d'offre, il est classé sans suite pour cause d'infructuosité ;

Article 2 : de dire que pour les lots n°7, 12 et 14, la procédure de consultation sera recommencée.

Pour les lots infructueux, et en application de l'article R. 2122-2 du Code de la Commande Publique, les conditions initiales du marché public n'étant pas substantiellement modifiées, l'Acheteur pourra avoir recours à un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

Article 3 : de dire que Madame le Maire, ou son représentant sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, sans délai ;

Article 4 : d'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois de sa dernière mesure de publicité.

- autorise Mme le Maire à lancer les consultations pour les lots 7, 12 et 14,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3) Renouvellement du bail du bureau de Poste - Délibération n° 2023/09/03

M. Frédéric Debus rappelle que le bail avec la Poste s'est terminé le 30 septembre 2016. Malgré plusieurs relances depuis 2019, ce bail n'a jamais été renouvelé. Lors d'une récente rencontre avec des responsables de la Poste, ce dossier a été soulevé et l'information a été relayée au service concerné. Un projet de bail a finalement été reçu avec un loyer revu à la baisse de 4 650 € annuel. Après plusieurs échanges de mails, le loyer est maintenu au loyer actuel soit à 5 609,19 € annuel.

Ce bail commercial serait renouvelé à compter du 1^{er} octobre 2023 pour 9 ans avec faculté pour le preneur de résilier le bail à l'expiration de chaque période triennale avec un préavis de 6 mois.

La révision du bail se réaliserait annuellement à la date anniversaire du contrat en fonction de la variation de l'indice trimestriel des loyers commerciaux (ILC).

M. Frédéric Debus précise qu'il est relativement important de refaire ce bail commercial notamment pour la « sécurité » de la location sur les années à venir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de renouveler le bail avec les Services de la Poste à compter du 1^{er} octobre 2023 moyennant un loyer annuel de 5 609,16 €,
- autorise Mme le Maire à signer le contrat de bail correspondant.

4) Renouvellement Commission de contrôle pour la liste électorale - Délibération n° 2023/09/04

Mme le Maire fait part du mail de la Préfecture de Saône et Loire concernant le renouvellement de la commission de contrôle de la liste électorale.

La commission de contrôle est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chaque scrutin (entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour précédant le scrutin.

Elle exerce un contrôle a posteriori des inscriptions et des radiations validées par le maire, compétent pour y procéder.

Dans ce cadre elle peut :

- réformer les décisions du maire ;
- procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit.

La Préfecture de Saône et Loire demande de leur adresser le nom de des conseillers municipaux prêts à participer à cette instance.

Mme Elisabeth Martinot se propose d'y participer en tant que titulaire, M. Jean-Yves COURTOIS en tant que suppléant.

5°) Installation d'une antenne téléphonique - Délibération n° 2023/09/05

Un sondage avait été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux afin de connaître leur point de vue sur un lieu d'implantation possible sur 5 propositions (en fonction de plusieurs critères, notamment la couverture du réseau, la distance par rapport aux maisons d'habitation...).

5 sites ont été proposés par la société BAUXITE en charge du dossier : Bois du Lin (Badoules), la Brosse Ronde, Le Grand Chemin, Champcroux et Route de Meulin.

Après reprise des résultats des sondages, le site de Bois du Lin sort en priorité.

Le Conseil Municipal, après un large débat,

- décide de retenir le site de Bois du Lin (Badoules) pour l'implantation de l'antenne téléphonique,
- charge Mme le Maire d'en informer les services concernés dans les meilleurs délais.

6°) Validation RPQS

Ce dossier est ajourné, il n'a pas encore été transmis par la Communauté de Communes.

7) Questions et informations diverses

a) Eaux des lavoirs

Mme le Maire indique qu'elle a eu la réponse de la DDT concernant l'usage de l'eau dans les lavoirs lors des périodes de crise. Il n'y a pas de restriction à condition qu'il n'y ait pas d'assèchement.

b) Réunion pompiers / Don du Sang

Une réunion a eu lieu dernièrement pour l'organisation du 14 juillet 2024 en raison de la fermeture de la salle des fêtes pour les travaux de rénovation.

Cette manifestation aura lieu à la Maison des Associations et le feu d'artifice sera tiré en dessous de l'ancienne Ecole du Bas.

c) Elagage arbres

Mme le Maire fait part des 2 devis reçus pour l'élagage des arbres place de la Mairie et Cour de la Maison des Associations :

- M. Terrier pour un montant de 2 245.08 € T.T.C
- Paysage Idéal pour un montant de 2 250,00 € T.T.C.

La proposition de M. Terrier a été retenue.

Vu la gêne occasionnée par les étourneaux au niveau notamment sanitaire, le Conseil Municipal décide de remettre l'effaroucheur.

d) Point école

Mme Séverine Debiemme fait un point sur la rentrée scolaire :

- 114 enfants sur le RPI
- 1 arrêt de travail pour Mme Betty Gracbling remplacée par Mme Hélène Van Malleghem, elle-même remplacée par Mme Isabelle Rozier pour le bus et la surveillance de cantine.
- 1 arrêt de travail pour Mme Christelle Chapuis, assistante de restauration, jusqu'au 31 octobre remplacée par Mme Anaïs Blondel
- cantine : 39 enfants au 1^{er} service, 47 au 2^{ème}

e) Demande de subvention

Mme le Maire fait part d'une demande de subvention pour un projet de voyage à Lamoura dans le Jura pour la classe CE1-CE2.

Le coût du voyage sans le transport s'élèverait à environ 10855,00 €.

Dans un premier temps, l'association des parents d'élèves peut faire un premier versement immédiat de 5000,00 € pour ce projet et elle pense pouvoir faire un second versement de minimum 1500,00 € au mois de mai.

Les familles seraient sollicitées à hauteur de 100€ par enfant maximum.

Il resterait donc à financer 1 755,00 €.

f) Garderie périscolaire

Mme le Maire fait part de son entretien avec M. Jacquard du Service Enfance Jeunesse concernant le problème d'accueil de certains enfants en périscolaire. En effet, pour cette rentrée scolaire, le nombre d'enfants inscrits en garderie périscolaire était élevé et certains n'ont pas pu être accueillis par manque de personnel.

Depuis, une personne a été recrutée et l'accueil se déroule dans de meilleures conditions hormis des locaux devenus a priori trop exigus.

Elle rappelle également que la MAM La Maison des Petits Loups a fermé au 31 août et qu'il n'y a plus d'assistantes maternelles disponibles sur la Commune. Un travail est à faire pour trouver une solution pour l'ouverture d'une nouvelle MAM.

Mme Emilie Giraud Debrosse et M. Guillaume Bouchot sont chargés de ce dossier.

g) Stade municipal

Les travaux sont terminés, la pelouse commence à repousser.

Mme le Maire indique qu'elle a reçu une facture supplémentaire de l'entreprise suite à l'arrêt des travaux de décapage causant des problèmes de poussière sur le voisinage. L'entreprise souhaite facturer 2 déplacements supplémentaires. En réponse à ce courrier, Mme le Maire a proposé de réétudier ce dossier.

Dans un nouveau mail, l'entreprise Sotren propose l'intervention d'un de nos agents communaux pour qu'il puisse épandre à leur place les engrais qu'ils ont livrés (la moitié semaine 40 et la moitié semaine 44), ce qui leur éviterait 2 déplacements.

Afin de ne pas perdre le bénéfice de la garantie de Sotren sur les travaux réalisés, le Conseil Municipal préfère laisser cette prestation à la charge de l'entreprise Sotren. Mme le Maire reprendra contact avec la société pour trouver un compromis sur le montant de la facture complémentaire.

h) Point info tourisme

Mme Séverine Debiemme souhaite utiliser le point info tourisme tous les 3^{èmes} samedis de chaque mois de 10 h à 12 h pour des matinées bien-être en proposant notamment des séances de massage.

Emmanuel Fénéon explique qu'il faudrait développer ce type d'occupation éphémère avec d'autres activités.

Le point info tourisme a accueilli plus de 300 personnes cette année, aucun retour négatif.

Une réflexion est en cours pour redynamiser encore plus ce lieu avec le rafraîchissement du local et de la façade.

i) Point financier

M. Frédéric Debus fait un point financier sur les investissements 2023 réalisés et à venir d'ici la fin de l'année.

Toutes les opérations prévues rentrent dans le budget primitif, mais si d'autres travaux étaient à financer, il conviendrait de prévenir immédiatement afin d'anticiper la dépense.

j) Commission bâtiments

M. Bernard Litaudon informe le Conseil Municipal qu'il se retire de la commission bâtiment.

k) Cimetière

Se pose toujours le problème d'entretien des cimetières et du temps passer par les agents. Une réflexion sur un enherbage du cimetière est demandée à la commission fleurissement : avantages, inconvénients, visites et retours des communes qui ont enherbées leur cimetière.

l) Atelier Aînés Heureux

La journée Atelier Aînés Heureux de Dompierre a été modifiée et décalée au mardi 14 novembre.

m) Réhabilitation du 2^{ème} terrain de tennis

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la non-attribution de subvention par l'ANS pour la réhabilitation du 2^{ème} terrain de tennis.

n) Acquisition d'un nouveau véhicule

Mme le Maire indique que la camionnette commence à donner des « signes de faiblesse » et qu'elle risque de ne pas passer au prochain contrôle technique. Il a été réfléchi à l'acquisition d'un nouveau véhicule, un devis a été transmis par le garage Martinot pour un montant de 12 000,00 € H.T., soit 14 400 € TTC.

o) Eclairage public

Il est signalé que l'éclairage public du bourg de Meulin ne fonctionne plus. Une demande d'intervention sera faite auprès du Sydesl.

p) Projet de gymnase communautaire

M. Emmanuel Fénéon indique qu'il a travaillé avec Mme le Maire et Mme Lydie Tremaud, Cheffe de projet à la CC SCMB, afin de réaliser une enquête auprès des administrés de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier et de rencontrer toutes les associations, les foyers ruraux et les écoles.

L'enquête a été mise en ligne aujourd'hui.

Mme le Maire invite l'ensemble du Conseil à participer à une conférence-visite le 06 octobre à Palinges concernant la construction d'un gymnase.

q) Manifestation pour les 120 ans de Pézanin

M. Emmanuel Fénéon indique qu'environ 1 200 visiteurs sont venus au 120^{ème} anniversaire de Pézanin dont une trentaine d'élus.

Non mécontent de cette réussite, M. Emmanuel Fénéon souligne que suite à cette manifestation, l'ONF a débloqué des fonds qui serviront à refaire les réseaux au fond de Pézanin.

Travaux réalisés par l'association :

- nettoyage complet autour du tour du lac.
- saignées avec la replantation d'arbres,
- création de chemin.

Une demande de subvention a été sollicitée par l'Association auprès du Département de Saône et Loire pour les aider à la protection du site.

r) Réunion SEJ

Une réunion a eu lieu dernièrement avec la présentation du projet de nouvelle grille tarifaire en accueil périscolaire. Il y a une hausse importante des tarifs.

Prochaine séance du Conseil Municipal : 19/10/2023 à 20 h 00

Prochains bureaux : 29/09/2023 à 8 h 30

13/10/2013 à 8 h 30

Fin de séance : 23 h 45

La secrétaire de séance

Véronique VIAL

Le Maire

Géraldine AURAY